

Choisy le Roi, Le 23 Juillet 2019

SAISON 2019/2020

NOTE D'INFORMATION TRANSFERTS INTERNATIONAUX AUX CLUBS EVOLUANT EN ELITE/N2 ET N3 -

I – LES TRANSFERTS INTERNATIONAUX

La procédure de transfert électronique reste inchangée, <http://www.fivb.org/vis2009/>

Attention : Vous devez télécharger « Silverlight » et utiliser comme moteur de recherche « Internet Explorer ».

Le logiciel sera ouvert à compter de la **2ème Quinzaine d'Août**. Vous pouvez d'ores et déjà prendre contact avec les Fédérations d'Origine pour négocier les transferts et/ou mettre à jour ou créer les profils des athlètes sur la base FIVB des transferts.

La règle adoptée concernant les frais de transfert que peuvent réclamer les Fédérations ou clubs quittés reste en application cette saison aussi bien pour la FIVB et/ou la CEV. Des frais ne peuvent être demandés que pour les athlètes évoluant au 1^{er} ou 2^{ème} Niveau Français.

Voir le Règlement FIVB – Article 6.3.3.3 - «dans le cas où le transfert est exempté du paiement de la redevance à la FIVB/CEV, aucun frais de transfert ne sera à régler à la Fédération d'origine ou au Club d'origine».

Pour les pays rattachés à la CEV, vous pouvez consulter le module de calcul CEV : <https://www.cev.eu/Transfers-Area/TransferFeeCalculator.aspx>. Le montant indiqué est le montant maximum qui peut être demandé.

Pour les joueurs/joueuses qui ne sont pas encore enregistrés dans la base de données FIVB, vous pouvez demander dès à présent la création de leur profil à leur fédération d'origine en leur transmettant les pièces nécessaires à savoir : **une photo d'identité de l'intéressé en «format JPEG», la copie de sa pièce d'identité et son adresse postale et email).**

Pour les GSA qui doivent lancer une procédure de transfert pour la première fois, avant de pouvoir accéder au logiciel de transfert électronique, merci de contacter la FFvolley/CCSR par courriel «nlestoquoy.ccsr@ffvb.org» pour demander la création de votre compte club, afin qu'un code d'accès vous soit délivré.

Vous trouverez la documentation sur la procédure de transfert sur le site de la FIVB, au moyen du lien suivant :

<http://www.fivb.org/en/volleyball/Forms.asp> - **Procédure électronique de transfert 2019/2020, accessible Première quinzaine d'Août.**

.../...

II – LES FRAIS DE TRANSFERTS FIVB/CEV

Les frais de transferts internationaux pour la saison 2019/2020 seront à verser à la FIVB ou à la CEV suivant la procédure ci-dessous :

1. Les frais de transferts qui sont à verser à la CEV* (cf : RIB : <https://www.cev.eu/Transfers-Area/Process.aspx>) -(joueurs et joueuses provenant des Fédérations rattachées à la CEV), **seront à verser en Euros, pour tous les joueurs et joueuses de 1^{er} et 2^{ème} Niveau Français** .

1 ^{er} Niveau =	LIGUE AM et LIGUE AF =	1920 Euros
2 ^{ème} Niveau =	LIGUE BM et ELITE F =	1440 Euros
Autres Niveaux =	A partir de ELITE M et N2F =	Pas de redevance CEV

2. Les frais de transferts des autres joueurs et joueuses provenant des Fédérations rattachées à la FIVB (cf : RIB : <https://www.cev.eu/Transfers-Area/Process.aspx>), **seront à verser en Francs Suisses, pour tous les joueurs et joueuses assujettis à un transfert** :

1 ^{er} Niveau	=	<u>LIGUE AM et LIGUE AF</u>	=	2 000 Francs Suisses
2 ^{ème} Niveau	=	<u>LIGUE B et ELITE F</u>	=	1 500 Francs Suisses
Autres Niveaux	=	<u>A partir de ELITE M et N2 F</u>	=	Pas de redevance FIVB

III – LE DOSSIER INTERNATIONAL A TRANSMETTRE A LA FFvolley :

Pour toute demande de licence ETR-FIVB, vous devez à partir de votre Espace Club enregistrer la demande de licence par le module : création, renouvellement ou mutation, selon le cas. Vous retrouverez **votre saisie dans « Licences Préenregistrées »** et vous y **archiverez les pièces du dossier de demande de licence dans l'espace prévu à cet effet**, à savoir :

- . Un formulaire de demande de licence 2019/2020 dûment complété et signé
- . Une copie de sa pièce d'identité
- . **Une photo d'identité**
- . Les attestations d'amateurisme «Joueur» et «Président» dûment complétées et signées.
- . Un exemplaire du Contrat de Travail pour les Joueurs/Joueuses de la Division Elite si nécessaire.
- . Une attestation de la fédération d'Origine pour les étrangers UE certifiant qu'ils n'avaient pas de licence la saison précédente afin de bénéficier d'une création de licence
- . Suivant le règlement choisi, vous devrez archiver la preuve de virement ou transmettre votre chèque par courrier postal à la FFvolley/CCSR en inscrivant **au dos de celui-ci votre n° de club + le nom du licencié concerné**, à savoir :
 - **Pour la Division ELITE FEMININE** : Le règlement des Frais de dossier licence étrangère **de 413 Euros + Preuve de virement redevance FIVB ou CEV (1500 Francs Suisse ou 1440 Euros)**.
 - **Pour les autres divisions**: Le règlement des Frais de dossier licence étrangère de **600 Euros**

Parallèlement à ce « dossier licence », vous devez lancer la **procédure électronique de transfert**.

.../...

La licence de votre joueur/joueuse sera intégrée définitivement dans le collectif du club recevant lorsque le dossier de demande de licence sera validé par la FFvolley/CCSR et que le transfert électronique sera validé par toutes les parties (Club quitté pour les licenciés toujours sous contrat, Fédération quittée, Club recevant, Fédération recevante, joueurs/joueuses et l'instance internationale concernée).

Pièces Utiles :

Crédit Mutuel
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06194	00020553441	39	EUR

CCM LA FAISANDERIE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)					
FR76	1027	8061	9400	0205	5344 139
FR76	1027	8061	9400	0205	5344 139

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation

CCM LA FAISANDERIE
65 RUE DU GENERAL DE GAULLE
94290 VILLENEUVE LE ROI
Tél : 08-20-09-99-48

Titulaire du compte (Account Owner)

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY
BALL
17 RUE GEORGES CLEMENCEAU
94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

* Liste des pays rattachés à la CEV

(en sélectionnant le pays taper sur la touche « Ctr+clic » pour ouvrir le lien)

ALB	ESP	ITA	POL
AND	EST	KOS	POR
ARM	FAR	LAT	ROU
AUT	FIN	LIE	RUS
AZE	FRA	LTU	SCO
BEL	GEO	LUX	SLO
BIH	GER	MDA	SMR
BLR	GIB	MKD	SRB
BUL	GRE	MLT	SUI
CRO	GRL	MNE	SVK
CYP	HUN	MON	SWE
CZE	IRL	NED	TUR
DEN	ISL	NIR	UKR
ENG	ISR	NOR	WAL

Pour la CCSR
Nathalie Lestoquoy
nlestouoy.ccsr@ffvb.org